

COMITÉ ADMINISTRATION

DATE :30 janvier 2018

HEURE: 9h00

ENDROIT : Hôtel de ville : 2870 boul. Labelle, Prévost



PROCÈS VERBAL

INVITÉS PRÉSENTS

Paul Germain, président

Xavier-Antoine Lalande, vice-président

Jean-Guy Joubert, trésorier

Viviane Dagenais secrétaire

Louise Gallant, administratrice

Bruno Laroche, administrateur

Roger Hotte, administrateur

Pierre Daigneault, substitut

Louise Bourgeois, directrice générale

INVITÉS ABSENTS

Pierre Godin, administrateur

Richard Champagne, administrateur

1. Mot de bienvenue

Paul Germain ouvre la séance à 9h10

2. Adoption de l'ordre du jour du 30 janvier 2018

Résolution : AR 20180130.2

Proposé par Louise Gallant d'ajouter au point Varia les points suivants :

- a) Préparation de l'AGA
- b) Contrat de taxi et publicité

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal du 19 décembre 2017

Résolution : AR 20180130.3

Tous les membres présents ont reçu la documentation et en dispense la lecture

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Suivi du procès-verbal du 19 décembre 2017.

- a) Statistiques des passagers de Prévost, sur l'Inter.
Jean-Guy Joubert a fait la demande à Mme Bélanger d.g. du TACL, celle-ci va tenter d'obtenir un résultat.
- b) Paul Germain s'engage à communiquer avec Raynald Mercille pour connaître l'état du dossier pendant devant le Tribunal administratif du Travail
- c) Destruction des documents officiels : La demande sera faite à deux compagnies

5. Correspondance

Madame Bourgeois dépose une lettre de l'ATCRQ qui confirme la reconduction du programme d'aide au développement du transport collectif pour la prochaine année

Monsieur Hotte informe qu'on a atteint l'exigence du 20,000 passagers pour l'obtention de la subvention.

6. Adoption des comptes à payer au 30 janvier 2018

Résolution AR 20180130.6

Proposé par Louise Gallant

Il est résolu d'adopter la liste des comptes à payer du chèque 4662 au chèque 4694 inclusivement pour le transport adapté et du chèque 2223 au chèque 2243 inclusivement pour le transport collectif.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Rapport budgétaire

Résolution : AR 20180130.7

Il est résolu d'adopter à l'unanimité les rapports budgétaires en transport adapté et collectif au 31 décembre 2017 .

8. Renouvellement de l'assurance responsabilité

Résolution : AR 20180130.8

Proposé par Xavier-Antoine Lalande

L'assurance-responsabilité sera assumée par la compagnie d'assurance Jones pour une prime annuelle de 2,131\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Élaboration de 2 objectifs à atteindre en transport collectif

- a) Diminution du temps de réservation
- b) Exécution d'une enquête origine/destination
- c) Échéancier pour finaliser ces 2 objectifs

Résolution : AR 20180130.9 a)

Proposé par Bruno Laroche

Instaurer un système d'appel d'urgence dans certains cas, sans tenir compte du délai de 24 heures pour la réservation et ce à compter du 1^{er} février 2018.

Résolution : AR 20180130.9 b) et c)

Proposé par Paul Germain de réserver toute la journée du 27 février pour établir les priorités dans le développement du transport collectif, dans le cadre d'une réunion spéciale intégrée à la réunion régulière.

LES 2 RÉSOLUTIONS SONT ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ

10. Réponses aux questions antérieures

Se référer au point 4.

11. Varia

- a) Préparation de l'AGA

Se référer au point 9.

- b) Contrat de taxi/publicité

Résolution : AR 20180130.11

Proposé par Paul Germain, qu'une somme de 300.\$ lui soit allouée pour la publicité du TAC pour Prévost.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La prochaine assemblée régulière et spéciale se tiendra le 27 février prochain à 9h00 à l'hôtel de ville au 330 rue de l'Église, St-Colomban

Levée de l'assemblée à 11h00

Paul Germain

Président

Viviane Dagenais

Secrétaire

